Règlement Gran Trail Courmayeur 2027

Etique

Le monde du TRAIL rassemble différentes personnes qui non seulement pratiquent du sport, mais qui croient et respectent des valeurs importantes qui constituent l'éthique même du Sport.

Le respect des Gens

- Respecter soi-même: pas de tromperies, ni avant ni après ni pendant la course.
- Respecter les autres coureurs : prêter assistance à l'un ou à l'autre coureur en difficulté .
- Respecter les bénévoles : des gens ordinaires qui participent pour le plaisir d'être là.

Le respect de la Nature

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter les déchets.
- Suivre les sentiers signalés sans couper pour éviter l'érosion du sol.

Aucune récompense en argent

- Seulement des prix pour tous ceux qui arrivent à la fin de la course.

Le partage et la solidarité

- Chacun, coureur ou bénévole qui soit, soutien et s'engage pour fournir support dans chaque situation.

Prémisse

Gran Trail Courmayeur, GTC100, GTC55, GTC30 sont des marques déposées détenues ou utilisées exclusivement par VDA Trailers. Toutes les communications sur la manifestation ou l'utilisation d'images de celle-ci doivent être effectuées conformément au nom de l'événement et des marques déposées, sous réserve d'un accord avec l'Organisation.

Il est expressément interdit de diffuser, par quelque moyen que ce soit (Internet, réseaux sociaux, télévision, journaux, magazines, etc.), à des fins commerciales, des images (vidéos ou photos) prises lors de l'événement sans l'autorisation écrite de l'Organisation.

1. ORGANISATION

La Valle d'Aosta Trailers s.s.d.r.l. organise le Gran Trail Courmayeur avec le patronage de la Mairie de Courmayeur, Pré Saint Didier, Morgex et La Thuile et la collaboration de l'ASD Courmayeur Trailers.

2. ÉPREUVE

Trois courses à pieds dans une ambiance naturelle, qui parcourent les sentiers de la Val Veny et de la Val Ferret avec départ et arrivée dans la commune de Courmayeur, en passant dans les communes de Pré-St-Didier, Morgex et La Thuile. Les courses se déroulent en une seule étape à vitesse libre dans un temps limité.

- GTC100 : Parcours d'environ 100 km avec dénivelée positive de 7900 mt er temps maximum de 33h.
- GTC55 : Parcours d'environ 55 km et dénivelée positive de 3800 mt et temps maximum de 18h.
- GTC30 : Parcours d'environ 30 km et dénivelée positive de 2000 mt et temps maximum de 8h.

3. Difficulté des épreuves

DIFFICILE : course sur parcours difficiles, pour trailers expérimentés, terrain accidenté et raide, exposé, avec de brefs parties équipés mais sans difficultés de niveau d'alpinisme, **passages prolongés à des altitudes supérieures à 2 500 m.**

4. ITRA classification

En ce qui concerne le trail, il y en a pour tous les goûts ! L'ITRA classe les courses de trail en fonction de leur niveau de difficulté.
Connaître la difficulté d'une course de trail permet aux coureurs de choisir la course qui correspond à leur niveau et de s'y préparer au mieux. L'évaluation des parcours par l'ITRA fournit aux coureurs et aux organisateurs un outil de mesure fiable valable dans le monde entier.
L'ITRA utilise une méthode cohérente pour calculer le niveau de difficulté d'une course. Cette méthode est basée sur la notion de " Km-effort ".
Les "Km-effort" totaux d'une course sont calculés en prenant en compte à la fois la distance et le dénivelé.

	ITRA Points	**Mountain Level**
GTC100	5	11
GTC55	3	11
GTC30	2	11

ATTENTION
Sous-estimer sa préparation psychophysique, ses vêtements et son équipement peut avoir des conséquences extrêmes, voire fatales!

Pour participer, il est donc essentiel d' avoir acquis, avant la course, **une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne** afin de pouvoir gérer le mieux possible les problèmes liés à ce type d'épreuve et en particulier :

- être conscient que le rôle de l'Organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer les problèmes normaux qui peuvent survenir et que pour une course de montagne comme le Gran Trail Courmayeur, la sécurité dépend de sa **capacité à s'autogérer même dans des situations extrêmes.**
- savoir faire face seul, sans aide physique et psychologique, à des **conditions climatiques difficiles dues à l'altitude et aux conditions météorologiques** (nuit, vent, froid, brouillard, pluie, neige, verglas) ;
- être capable de gérer, même isolé, les **problèmes physiques ou psychologiques dus à une grande fatigue**, des problèmes gastro-intestinaux, des douleurs musculaires ou articulaires, des petites plaies ou contusions ;
- être **préparé physiquement et mentalement;**
- être **conscient de la longueur du chemin et de ses spécificités**.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette course est ouverte à toutes les personnes, hommes et femmes, **âgées de 18 ans ou plus au moment de la course** (catégories de Seniors à Vétérans), licenciées ou non. Il n'y a pas de limitation spécifique pour l'inscription au Gran Trail Courmayeur, mais il est fortement recommandé d'avoir participé à au moins une course de trail de longue distance en milieu alpin et avec un dénivelé important.

6. FRAIS D'INSCRIPTION

Gara	KM	D+	€
GTC100	100 km	7900 m	**€205,00**
GTC55	55 km	3800 m	**€ 120,00**
GTC30	30 km	2000 m	**€ 70,00**

Le payement de l'inscription comprend tous les services décrits dans le présent règlement, le pack de course officiel, le buffet, les douches et massages à l'arrivée, les ravitaillements à des distances prédéfinies, le

sauvetage en cas de blessure, tout rapatriement éventuel sur la base d'accueil à Courmayeur, la carte d'assurance ASI et les photos de course.

7. NOMBRE D'INSCRITS

GTC100	**800**
GTC55	**600**
GTC30	**600**

8. INSCRIPTIONS

OUVERTURE INSCRIPTIONS	16 NOVEMBRE 2026
FERMETURE INSCRIPTIONS	15 JUIN 2027

9. MODALITÉS D'INSCRIPTION

ENREGISTREMENT / MISE À JOUR DES DONNÉES SUR LE PORTAIL experience.torxtrail.com

Pour accéder à l'inscription, il est nécessaire de s'enregistrer sur le site experience.torxtrail.com , propriété de VDA Trailers. **Il est conseillé de s'enregistrer sur le site avant l'ouverture des inscriptions.** Les utilisateurs déjà enregistrés doivent **mettre à jour leurs données avant l'ouverture des inscriptions, après quoi il ne sera plus possible de le faire**. Si vous avez oublié votre mot de passe, demandez-en un nouveau, **ne créez pas de deuxième profil**. Un seul profil par personne est autorisé. L'enregistrement sur le portail **experience.torxtrail.com** implique de fournir vos données personnelles. Fournir de fausses données constitue un délit en Italie.

10. FINALISATION DES INSCRIPTIONS

Il est possible de s'inscrire en complétant l'intégralité du formulaire en ligne et en procédant au paiement des frais jusqu'au **15 juin 2027 à 24h00**. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date. Si le nombre maximum de participants admissibles pour la course est atteint avant la date limite du 15 juin, les inscriptions fermeront automatiquement.

Après réception et confirmation du paiement par le service interbancaire en ligne, l'inscription sera enregistrée dans la base de données de l'Organisation et le nom apparaîtra sur la liste des inscrits.
Un courrier électronique de confirmation sera envoyé à l'adresse indiquée lors de l'inscription.
Seules les inscriptions dont le paiement aura été effectué avec succès et confirmé par le système de paiement international par carte bancaire sont considérées comme valables. L'Organisation décline toute responsabilité concernant l'acceptation des paiements en ligne.
Il n'y a pas de listes d'attente.
L'inscription est nominative : il n'est pas possible de transférer le dossard.

11. TOP RUNNERS

L'organisation se réserve le droit d'évaluer les candidatures des athlètes de haut niveau qui demandent à s'inscrire. Les demandes doivent être envoyées exclusivement à l'adresse info@vdatrailers.it
Les concurrents s'engagent à :

- être présent aux cérémonies officielles auxquelles ils sont conviés ;
- être présent à la cérémonie de remise des prix;
- arriver sur la ligne de départ au moins vingt minutes avant le départ.

12. FORMULAIRE DE DÉCHARGE ET CERTIFICAT MÉDICAL

12.1. FORMULAIRE DE DÉCHARGE

Chaque coureur doit signer une décharge dans laquelle il affirme être conscient des difficultés de l'épreuve qu'il devra affronter et s'engager à se doter de tout le matériel nécessaire pour aborder la course en toute sécurité.

Le formulaire de décharge est rempli en ligne au moment de l'inscription.

ATTENTION
Sous-estimer sa préparation psychophysique, ses vêtements et son équipement peut avoir des conséquences extrêmes, voire fatales !

12.2. CERTIFICAT MÉDICAL

Pour participer, il est essentiel de fournir un certificat médical d'aptitude au sport de compétition valable dans votre pays de résidence.
Les documents doivent être déposés dans votre dossier personnel sur le site experience.torxtrail.com**, au plus tard le 30 juin 2027. Le candidat qui ne fournira pas les documents demandés dans les temps ne pourra pas participer à la compétition. Aucun remboursement ne sera dû au concurrent.**

- **Athlètes italiens**
  Il doit télécharger le certificat délivré par un médecin du sport attestant de son aptitude à la pratique compétitive en athlétisme.

- **Italiens résidant à l'étranger**
  Les participants peuvent remplir et télécharger le formulaire prévu, disponible au lien suivant : https://www.gtcourmayeur.com/it/downloads/

- **Athlètes étrangers**
  Ils doivent remplir et télécharger le formulaire prévu, disponible au lien suivant : https://www.gtcourmayeur.com/it/downloads/

13. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

VDA TRAILERS SSDrl est à but non lucratif et les bénéfices de l'activité sociale sont investis dans des activités sportives. La gestion des événements sportifs amateurs que la société organise constitue un processus extrêmement exigeant, impliquant de nombreuses activités et l'utilisation de ressources présentant des coûts fixes (salaires, loyers du siège et des entrepôts, entretien des équipements, charges et abonnements à des services, abonnements à des services extérieurs tels que services de revue de presse, dépenses logistiques, etc.). Cela signifie que le remboursement des frais d'inscription déjà versés n'est possible que dans les limites et dans les cas strictement précisés ci-dessous :

13.1. Remboursement pour annulation de la course

En cas d'annulation pour causes de force majeure, non imputables à l'organisation, ~~y compris celles dues aux réglementations nationales et internationales édictées pour limiter la propagation de la COVID-19~~, une partie des frais d'inscription payés sera remboursée, selon le schéma suivant:

date d'annulation	% remboursement
avant le 1er avril 2027	60%
du 1er avril au 15 mai	50%
du 15 mai au 15 juin	30%
après le 15 juin 2027	pas de remboursement

Le remboursement sera effectué uniquement lorsque le coureur aura rempli le formulaire de demande et de confirmation spécifique qui sera préparé par l'organisation.

13.2. Remboursement en cas de renonciation par le concurrent

13.2.1. Remboursement ordinaire

L'Organisation accordera le remboursement de **50%** des frais d'inscription payés, **pour des raisons graves de santé ou personnelles avérées et imprévisibles au moment de l'inscription.**
Pour demander un remboursement, vous devez envoyer un e-mail à segreteria@vdatrailers.it.
Les demandes reçues après le 15 juin 2027 ne seront pas remboursées.

13.2.2. Refund Protect de Protect Group

Au moment de l'inscription, le coureur a le droit de choisir de protéger les frais d'inscription avec le programme Refund Protect de Protect Group, conformément aux termes et conditions énoncés dans le contrat stipulé par VDA TRAILERS.
Le service est payant et n'est pas inclus dans les frais d'inscription. La souscription est facultative.
Notez qu'il est de la seule responsabilité du participant inscrit de contacter directement l'administrateur de la réservation remboursable, Refund Protect, pour toute demande de remboursement, sans encourir de frais supplémentaires pour VDA TRAILERS SSDrl.
À cet égard, nous précisons que nous fournissons à tous nos clients des conditions de remboursement qui ont évolué pour toutes nos inscriptions. Pour afficher le détail de toutes les conditions de remboursement, veuillez cliquer ici: https://www.refundable.me/extended/fr/.
Pour demander un remboursement, utilisez le lien indiqué dans l'e-mail de confirmation d'inscription.

13.2.3. Les modes de remboursement ne sont pas cumulatifs

IMPORTANT : les deux formules de remboursement ne sont pas cumulables. En souscrivant au programme Protect Group Remboursement Protect (13.2.2) vous renoncez au remboursement ordinaire (13.2.1).

13.2.4. Aucun autre type de remboursement n’est prévu. Il n’est pas possible de transférer l’inscription à l’édition suivante.

14. DOSSARDS ET BRACELETS À PUCE

14.1. DOSSARDS

Le numéro de dossard est attribué au coureur inscrit exclusivement sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
Un dossard sera délivré et il devra être porté de façon toujours visible sur la poitrine ou sur le ventre.
Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux zones de ravitaillement, salles de soins et de repos, douches, sacs, etc.

14.2. BRACELET À PUCE

Avec le dossard, il sera remis deux puces pour le chronométrage :
- bracelet numéroté qui doit être porté au poignet pour le chronométrage via smartphone aux points de contrôle.
- sangle numérotée qui doit être attachée à l'extérieur du sac à dos pour le chronométrage via des antennes au départ et à l'arrivée

Avant le départ, chaque coureur doit obligatoirement passer par les barrières d'entrée de la zone fermée de départ pour se faire enregistrer.

15. SEMI-AUTONOMIE

ATTENTION

Sous-estimer sa préparation psychophysique, ses vêtements et son équipement peut avoir des conséquences extrêmes, voire fatales !

La semi-autonomie signifie la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement en matière de sécurité, nourriture et matériel. C'est la capacité à résoudre et gérer les problèmes qui peuvent survenir (intempéries, problèmes physiques, blessures, etc.).

À la remise des dossards ils seront affichés les prévisions météorologiques pour permettre aux coureurs d'évaluer le type de vêtement/équipement nécessaires pour continuer la course en toute sécurité. En présence de conditions particulières, l'organisation se réserve le droit d'obliger les coureurs à s'équiper de matériel spécifique (crampons en cas de passages gelés, vêtements épais, etc.).

16. MATÉRIEL

ATTENTION

Sous-estimer sa préparation psychophysique, ses vêtements et son équipement peut avoir des conséquences extrêmes, voire fatales!

Chaque coureur doit emporter avec lui, tout au long de la course, le matériel nécessaire pour faire face en toute sécurité aux conditions météorologiques, au parcours et à l'altitude. Cela doit être transporté dans un sac à dos suffisamment grand.
Les coureurs du GTC100 ne peuvent intégrer leur matériel qu'à la Base de Vie du Pavillon, à environ 80 km du départ.
En cours de route, dans des conditions particulières (mauvaises conditions météorologiques, difficultés techniques du parcours, etc.), les commissaires de course pourront contrôler l'équipement du coureur et en informer la Direction de course. La Direction de Course, après avoir évalué la situation avec les responsables de la sécurité et des secours, pourra décider, à sa discrétion absolue, d'arrêter le concurrent.

16.1. MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Matériel devant obligatoirement accompagner le concurrent tout au long du parcours

- Verre ou autre récipient approprié pour boire aux points de ravitaillement
- Téléphone portable à garder allumé en permanence, avec sonnerie activée pour recevoir les communications de la Direction de Course (entrer le numéro de sécurité de l'organisation +39 3456729373, ne pas masquer le numéro et ne pas oublier de démarrer avec une batterie chargée)
- Carte d'identité et carte européenne d'assurance maladie (ou similaire)
- Deux couvertures de survie
- Réserves de nourriture
- Réserve d'eau (minimum 1L)
- Deux lampes frontales fonctionnant avec des piles de rechange (seulement pour GTC100 et GTC55)

16.2. MATÉRIEL CONSEILLÉ POUR AFFRONTER L'ÉPREUVE EN TOUTE SÉCURITÉ

Matériel que le concurrent peut décider d'emporter dans son sac à dos ou de laisser dans le sac, par choix personnel ou par obligations de la Direction de course

- Catégorie de chaussures entre A2 et A5 (intermédiaires-> trail).
- Dispositif antidérapant (crampons avec des pointes d'au moins 8 mm sur l'avant-pied et le talon)
- Veste thermique avec capuche adaptée aux températures basses (même -15°)

- Veste résistante à l'eau avec membrane imperméable respirante et coutures thermosoudées avec capuche
- Pantalon ou collant de course (couvrant au moins le genou)
- Pantalon long imperméable
- Deuxième couche chaude : pull technique à manches longues, pantalon long
- Bonnet couvrant les oreilles
- Gants chauds et imperméables
- Vêtements de rechange
- Sifflet
- Trousse d'automédication
- Batterie externe pour recharger un téléphone ou un autre équipement
- Altimètre
- Navigateur GPS avec tracés de l'itinéraire (téléchargeable au format KML ou GPX sur le site www.gtcourmayeur.com)
- Couteau de poche
- Trousse pour petites réparations

17. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Tout au long du parcours, des postes de secours reliés par radio ou par téléphone à la Direction de course sont mis en place. Pendant la course, le numéro du téléphone d'urgence sera activé: +39 3456729373. Des ambulances, la protection civile et des médecins seront présents sur le territoire. Tous les détails sont spécifiés dans un Plan de sécurité déposé et approuvé par la Préfecture de la région de la Vallée d'Aoste.
Les postes de secours sont destinés à fournir une assistance à toutes les personnes en difficulté avec les ressources propres de l'organisation ou par l'intermédiaire d'organisations partenaires.
Les médecins officiels sont autorisés à arrêter les concurrents jugés inaptes à continuer la course. Les sauveteurs sont autorisés à évacuer les coureurs jugés en danger par tous les moyens qu'ils jugeront adaptés.
En cas de besoin, dans l'intérêt de la personne secourue et uniquement et exclusivement à la discrétion du personnel de l'organisation, le secours alpin officiel sera appelé, prendra en charge les opérations et mettra en œuvre tous les moyens appropriés, y compris l'hélicoptère.

Les frais occasionnés par l'utilisation de ces moyens exceptionnels seront à la charge de la personne secourue conformément à la réglementation en vigueur.

Un coureur qui fait appel à un médecin ou à un sauveteur se soumet de facto à son autorité et accepte de se conformer à ses décisions.
Les médecins et le personnel de santé présents le long du parcours garantissent une assistance uniquement en cas de problèmes médicaux ou de santé majeurs. Chaque coureur doit s'assurer qu'il a avec lui le matériel nécessaire pour l'automédication des pieds et des petites contusions ne nécessitant pas d'intervention médicale.

18. COUVERTURE MÉDICALE

Les frais médicaux ne sont pas gratuits en Italie.
Les frais de sauvetage par hélicoptère et du service de santé d'urgence sont couverts par les institutions du pays de résidence ou par une assurance privée uniquement si le coureur a en sa possession des documents valables :

- CITOYENS ITALIENS :tessera sanitaria (carte de Sécurité sociale) / n° d'identification fiscale
- CITOYENS EUROPÉENS (y compris la Suisse, le Liechtenstein et le Royaume-Uni) : carte européenne d'assurance maladie (https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=563&langId=fr)
- Citoyens non européens : lettre de garantie de paiement avec l'adresse de l'assurance à laquelle la facture doit être envoyée.

Les personnes non couvertes par une assurance maladie publique (carte d'assurance maladie italienne ou européenne) ou privée (lettre de garantie d'assurance privée) sont tenues de payer l'intégralité du montant des prestations de santé, même en cas d'urgence.
Le coureur doit toujours avoir ces documents sur lui pendant toute la durée de la course.
Les frais médicaux non urgents sont entièrement à la charge du coureur.

19. SAUVETAGE PAR HÉLICOPTÈRE

Le transfert par hélicoptère est destiné au sauvetage des patients ayant réellement besoin de soins médicaux et ne peut en aucun cas constituer un simple moyen de transport pour les coureurs qui abandonnent la course.
Si le coureur est de nationalité étrangère ou n'est pas couvert par le service national de santé, ou s'il s'agit d'un cas inapproprié ou non justifié par des besoins de santé, le coût sera entièrement à la charge de tous les passagers, même s'ils sont inscrits au service national de santé (Délibération de l'Assemblée régionale n° 1054 / 2016).

20. ASSURANCE

L'organisation souscrit à une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'épreuve. La participation est sous l'entière responsabilité des concurrents, qui renoncent à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou d'autres conséquences ultérieures survenant après la course.
Au moment de l'inscription en ligne pour terminer le dossier, le coureur signe une décharge de responsabilité.
L'organisation prend en charge l'inscription de chaque coureur à l'ASI (Associazioni Sportive Italiane), garantissant ainsi la couverture contre les blessures de chaque coureur (lire tous les détails ici).
Chaque coureur est tenu de souscrire une assurance personnelle contre les accidents survenus pendant la compétition auprès d'une entreprise de son choix, couvrant les frais médicaux et de récupération d'hélicoptère.
L'ITRA (International Trail Running Association) a mis en place une assurance spécifique au trail running, conçue pour s'adapter aux besoins d'un trailer en difficulté lors d'une course. (Lire tous les détails ici: https://itra.run/Runners/AboutInsurance).

21. ASSISTANCE PENDANT LA COURSE

L’assistance personnelle est uniquement et exclusivement tolérée aux points de ravitaillement et aux bases de vie, dans une zone réservée à cet usage et à la discrétion du responsable du point.
Un seul accompagnateur ou assistant par concurrent est autorisé.
Les accompagnateurs ne peuvent pas consommer ce qui a été préparé pour les coureurs. Les coureurs doivent se servir eux-mêmes et selon leurs besoins.
Le responsable du point de ravitaillement a le droit d’exclure les accompagnateurs qui perturbent les coureurs engagés dans la course.
L’accompagnateur peut apporter au coureur des vêtements et des chaussures de rechange, de la nourriture et/ou des compléments alimentaires.
L’assistance médicale ou paramédicale sont strictement interdites.
Les espaces dédiés au repos, douches et assistance médicale et sanitaire sont exclusivement réservés aux coureurs. Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à accéder à ces espaces.
Tout type d’assistance personnelle est interdit lors du parcours, sous peine de disqualification du coureur.
Les assistants/accompagnateurs sont tenus de respecter les restrictions de transit des routes. Une infraction détectée à cet égard entraîne la disqualification du concurrent.
L'assistance fournie en dehors des bases de vie et des points de ravitaillement est interdite. Les concurrents surpris en train de dormir, de manger ou de chercher de l'aide en dehors des points autorisés seront disqualifiés.

22. ACCOMPAGNEMENT

L’accompagnement le long du parcours est interdit, sous peine de disqualification du coureur.

23. POINTS D’APPROVISIONNEMENT ET POINTS DE CONTRÔLE

Tous les ravitaillements officiels sont des points de contrôle pour les passages. Le coureur est tenu de s'assurer que son passage a été dûment enregistré. Le fait de ne pas détecter le passage d'un coureur à un point de contrôle entraînera la disqualification.
Chaque coureur doit suivre l’itinéraire prévu au sein du point de ravitaillement, même s’il ne s’arrête pas.
L’organisation se réserve le droit d’effectuer des contrôles le long de l’itinéraire sur des points non déclarés.
Les ravitaillements officiels sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place, à l'usage exclusif des coureurs.
Les gobelets en plastique ne seront pas proposés.
Chaque coureur doit s’assurer, en quittant chaque point de ravitaillement, qu’il dispose de la quantité nécessaire d’eau et de nourriture pour atteindre le prochain point de ravitaillement.

24. BASES DE VIE - REPOS ET DOUCHES

A Courmayeur est installée la base d'arrivée où il est possible de prendre un repas chaud complet, de prendre une douche chaude, tandis que la Base de Vie GTC100 est située à la station Skyway Monte Bianco au Pavillon du Fréty, à environ 80 km du départ, où, en plus de se restaurer, il est possibilité de s'arrêter et de se reposer, dans la limite de la barrière horaire.
Il est strictement interdit de dormir dans des établissements/abris/véhicules en dehors des points contrôlés par l'organisation.

25. SACS DE COURSE

GTC 100: Lors de la distribution des dossards, il est possible de laisser un sac pour des vêtements de rechange que sera transporté à Skyway Monte Bianco. Le concurrent est obligé de ramasser personnellement le sac à l'entrée de la base de vie et de le ramener personnellement à la sortie. Le sac est ensuite transporté à la base d'arrivée. Les sacs seront transportés à Courmayeur selon les dispositions de l'opérateur du téléphérique Skyway. Il n'est pas possible de s'assurer qu'en cas de désistement, le sac du coureur soit déjà disponible à Courmayeur. Les bénévoles de la Base de Vie de Courmayeur ne sont pas responsables de la non-arrivée des sacs.
Il est recommandé de ne pas mettre d'objets fragiles ou de valeur dans le sac. L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les objets perdus ou endommagés pendant le transport.
Les objets perdus seront jetés ou donnés à des œuvres de charité s'ils ne sont pas réclamés dans le mois qui suit la fin de l'événement.

26. ABANDONS ET RETOURS

En cas d'abandon, le concurrent est obligé de se rendre au point de contrôle le plus proche, de faire enregistrer son désistement et l'organisation se chargera de son retour à la base de Courmayeur.
Le coureur qui abandonne la course sans en faire part immédiatement déclenche le début des recherches par le personnel de secours et devra supporter toutes les dépenses qui en résultent.

27. TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Le temps maximum pour terminer l'épreuve est fixé à:

- GTC100 : Parcours d'environ 100 km avec dénivelée positive de 7900 mt er temps maximum de 33h.
- GTC55 : Parcours d'environ 55 km et dénivelée positive de 3800 mt et temps maximum de 18h.
- GTC30 : Parcours d'environ 30 km et dénivelée positive de 2000 mt et temps maximum de 8h.

Le tableau des points de passage et des barrières horaires est téléchargeable sur le site internet www.gtcourmayeur.com. Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants d'atteindre l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en prenant en compte d'éventuels arrêts (repos, repas, etc.).
Les barrières horaires sont à comprendre comme des barrières de sortie, c'est-à-dire l'heure à laquelle le

coureur doit quitter le point de contrôle. Aucun coureur en course n'est autorisé à repartir après l'expiration de la barrière horaire.

28. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES - ANNULATION DE LA COURSE

En cas de conditions défavorables (forte dépression avec pluie et neige, risque élevé d'orages, incendies, glissements de terrain, etc.), afin d'assurer la sécurité des participants, bénévoles ou secouristes, l'organisation se réserve le droit, également au dernière minute ou pendant le déroulement de la course, de :

- différer le départ
- modifier ou supprimer des parties du parcours
- changer les barrières horaires
- activer des itinéraires alternatifs
- modifier l'emplacement des postes de secours et de ravitaillement
- arrêter ou annuler la course

En cas d'interruption de course, les concurrents arrivés à l'arrivée dans le respect des barrières horaires seront considérés comme finishers. L'organisation, à sa seule discrétion, se réserve le droit d'établir des arrivée intermédiaires et les barrières horaires associées. Veuillez noter que les classements qui en résultent peuvent ne pas être reconnus internationalement.

29. PARCOURS ET TRACÉS GPS

Le parcours de la course sera balisé avec des fanions, des panneaux et des flèches.
En particulier, le **GTC100** sera signalé par des **fanions rouges**, le **GTC55** par des **fanions jaunes**, et le **GTC30** par des **fanions bleus**.
Dans les sections où deux parcours se superposent, **les fanions des deux couleurs correspondantes** seront placés ensemble (par exemple : GTC100 + GTC55 = fanions rouges et jaunes).
Vous pouvez télécharger les tracés du parcours au format GPX ou KML sur le site Internet www.gtcourmayeur.com. Tout changement substantiel de parcours et / ou de logistique sera communiqué à tous les coureurs inscrits par le biais de lettres d'information, de nouvelles sur la page d'accueil du site et de la page Facebook officielle de la course.

30. DISQUALIFICATION

Les bénévoles sont autorisés à vérifier le respect du règlement de la part des coureurs.
Les bénévoles autorisés à effectuer toutes sortes de contrôles. En cas d'irrégularités ou de violations du règlement, ils pourront arrêter le concurrent, après avoir averti la Direction de Course.
Si les irrégularités signalées sont confirmées, La Direction de course disqualifiera le coureur.

30.1. Les infractions suivantes sont passibles de disqualification :

- Refus de se faire contrôler
- Abandon de déchets par le coureur ou ses accompagnateurs
- Non-assistance à un autre coureur en difficulté
- Refus d'obéir à un ordre de la Direction de course, d'un commissaire de course, d'un médecin ou d'un sauveteur.
- Départ d'un point de contrôle après l'heure limite
- Dopage ou refus de se soumettre à des contrôles de dopage
- Passage d'un point de contrôle non effectué
- Utilisation d'un moyen de transport
- Insultes, incivilités ou menaces envers un membre de l'organisation ou un bénévole de la part du coureur ou de ses accompagnateurs.
- Partage et/ou échange de dossard
- Non-respect des limitations du transit sur les routes de la part des assistants / accompagnateurs des coureurs.
- Accompagnement
- Assistance en dehors des points autorisés
- Toute infraction constatée à l'éthique de course

La disqualification est immédiate et le coureur doit immédiatement interrompre la course.

31. RÉCLAMATIONS

Seules les réclamations écrites, documentées, non anonymes, présentées exclusivement avant la cérémonie de remise des prix de l'événement et accompagnées d'un acompte de 50,00 € seront acceptées.

32. JURY

Il est composé :

- Du directeur de course
- Du responsable de la sécurité
- De toutes les personnes compétentes désignées par le directeur de course

Le jury décidera dans le temps nécessaire pour effectuer les vérifications appropriées.
Les décisions prises sont sans appel.

33. CLASSEMENTS ET PRIX

Le coureur qui franchit la ligne d'arrivée Courmayeur avec le meilleur temps gagne la course. La conclusion du Gran Trail Courmayeur dans le temps imparti donne accès au classement final.
Aucun prix en numéraire ne sera distribué. Chaque coureur arrivé recevra le prix de « Finisher ».

Un classement général hommes et femmes ainsi qu'un classement par catégories hommes et femmes seront établis. Les trois premiers hommes et femmes classés au classement général et les premiers de chaque catégorie recevront un prix. Les prix par catégorie ne peuvent pas être cumulés avec des prix déjà attribués.

34. CATÉGORIES

L'âge pris en compte est celui du coureur au moment du départ.

- V4 à partir de 70 ans
- V3 de 60 à 69 ans
- V2 de 50 à 59 ans
- V1 de 40 à 49 ans
- SEN 20 à 39 ans
- JUN de 18 à 19 ans

35. DROITS À L'IMAGE

Il est expressément interdit de diffuser, par quelque moyen que ce soit (Internet, réseaux sociaux, télévision, journaux, magazines, etc.), à des fins commerciales, des images (vidéos ou photos) prises lors de l'événement sans l'autorisation écrite de l'Organisation.

Gran Trail Courmayeur, GTC 100, GTC 55, GTC 30 sont des marques déposées détenues ou utilisées exclusivement par VDA Trailers. Toutes les communications sur la manifestation ou l'utilisation d'images de celle-ci doivent être effectuées conformément au nom de l'événement et des marques déposées, sous réserve d'un accord avec l'Organisation.

36. CONFIDENTIALITÉ

En s'inscrivant, le coureur déclare accepter tous les points de ce règlement et la Politique de confidentialité qui peut être consultée ici: https://vdatrailers.it/#fr

37. ACCEPTATION DES RÈGLES ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation au Gran Trail Courmayeur implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course publiés et disponibles sur www.gtcourmayeur.com.
En s'inscrivant, le coureur déclare en particulier avoir lu et compris les articles suivants et les accepter :

- art. 13 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION
- art. 13.2.1 REMBOURSEMENT ORDINAIRE
- art. 13.2.2 REFUND PROTECT DE PROTECT GROUP
- art. 13.2.3 LES MODES DE REMBOURSEMENT NE SONT PAS CUMULATIFS

- art. 15 SEMI-AUTONOMIE
- art. 16 ÉQUIPEMENT
- art. 17 SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE
- art.. 28 MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES - ANNULATION DE LA COURSE
- art. 35 DROIT À L'IMAGE
- art. 36 CONFIDENTIALITÉ

IMPORTANT La version originale de ce document est en italien. En cas de contradiction ou de divergence entre la version italienne et l'une des autres versions linguistiques du présent règlement, la version italienne prévaudra.